

Contribution déterminée au niveau national et gouvernance forestière au Cameroun

Par Laurence WETE SOH (FODER, Cameroun)

Le Cameroun est engagé dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale, la déforestation et le changement climatique à travers la mise en œuvre d'un Accord de partenariat volontaire (APV)/FLEGT avec l'Union européenne (UE) et la REDD+ et récemment l'élaboration de ses contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris avec une ambition de réduction de ses émissions de 32% d'ici 2030.

Ces processus bien que potentiellement complémentaires, sont conduits dans un contexte de fragmentation des processus décisionnels. Ce qui impacte négativement sur l'efficacité et la durabilité des actions sectorielles dans un contexte où les réformes induites par la perspective de croissance du Cameroun sont susceptibles de causer des pressions sur les forêts et menacer leur survie. C'est le cas du développement des infrastructures hydro énergétiques, de transport, ainsi que de la modernisation de l'appareil de production agricole et minier entre autres.

La contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Cameroun a été développée en 2015 en prélude à la 21^{ème} Conférence des Parties (CoP21) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) sous la coordination du Ministère de l'environnement et le soutien financier et technique de l'Agence Française de Développement (AFD). Le document a été validé au cours d'un atelier multi acteurs organisé en octobre 2015.

Les forêts occupent la quatrième place dans la CDN du Cameroun avec un objectif de réduction de 9% après l'agriculture, l'énergie et les déchets. La CDN du Cameroun ne donne pas de précisions sur les effets de l'exploitation forestière sur le CC ne fait pas mention de

l'APV FLEGT encore moins de l'importance de la bonne gouvernance forestière pour l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions.

Pourtant, l'APV FLEGT dont l'objectif est la lutte contre l'exploitation forestière illégale à travers une meilleure gouvernance et incidemment la lutte contre la déforestation et les émissions qui en résultent est l'un des instruments de coopération importants du secteur forestier dont le processus de la CDN pourrait bénéficier pour une atteinte efficace de l'engagement global et de la cible de réduction des émissions du secteur forestier. La CDN devrait considérer la bonne gouvernance forestière comme objectif de sauvegarde nécessaire à la réduction des émissions dans le secteur forestier. Aussi, la CDN a une portée politique plus importante et peut être un cadre pour relever l'engagement politique pour la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Cameroun.

Il est donc urgent que les processus CDN intègrent les caractéristiques d'une bonne gouvernance et les expériences ainsi que les leçons du FLEGT. La mise en œuvre de la CDN, de l'APV FLEGT et de REDD+ devrait être effectuée dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) les pays APV et l'UE ont souscrit et dont les objectifs 12, 13, 15 et 16 sont en lien avec les forêts.

Nous recommandons par conséquent à l'UE de soutenir les pays APV FLEGT afin qu'ils prennent en compte le FLEGT dans leur processus de mise en œuvre de la CDN.